

### FICHE COURS N° 1

#### INTRODUCTION : la construction progressive de la notion de patrimoine

- ⇒ **Problématique** : Comment s'est construit le désir de protéger des biens et pratiques représentatives de notre passé pour les transmettre aux générations futures ?

#### I / La construction et l'élargissement de la notion de patrimoine.

À l'origine, **le patrimoine** est un bien privé qui se transmet au sein d'une famille. En latin, *patrimonium* désigne les biens hérités du père (le **matrimoine** date des années 2010 pour valoriser le rôle des femmes). Cependant, c'est la dimension collective qui nous intéresse ici : **le patrimoine est « ce qu'une société considère comme digne d'intérêt et de conservation, comme témoignage de ce qu'elle est » et devant être transmis aux générations futures, qu'il s'agisse d'un patrimoine historique (monument...), paysager (forêt...) ou immatériel (musique...)**. Ce n'est pas « l'ensemble des œuvres que les hommes doivent respecter mais celles qui les aident à vivre » (Malraux en 1936).

#### A / Le tournant de la Révolution française.

##### 1. Avant la révolution française : l'absence de dimension collective.

Les premières initiatives de préservation ne sont pas le fait de l'État ni de l'Eglise qui, au Moyen-âge et sous l'Ancien régime, n'hésitent pas à démolir des bâtiments tout en protégeant cependant leurs propres objets investis d'une valeur (reliques des saints, emblèmes du pouvoir...). Les initiatives individuelles s'affirment à la Renaissance : des hommes de science ou des amateurs d'art constituent des collections (studioli, cabinets de curiosité). Le mécénat des princes et des bourgeois permet la création de collections artistiques majeures, comme celle des Médicis de Florence (qui l'abritent dans le Palais des Offices pour la montrer à leurs hôtes autant que pour la préserver).

Il s'agit d'un patrimoine individuel ou familial, culturel, et parfois de politiques pour accroître le prestige d'un dirigeant. La « patrimonialisation » n'est pas encore destinée à un héritage collectif. Une évolution s'amorce au XVIIIe : en 1759, le British Museum de Londres devient le premier musée national public.

##### 2. Le XIXe siècle : l'apparition de la patrimonialisation moderne.

Notion : **patrimonialisation** = fait de reconnaître dans certaines traces du passé un bien commun, une mémoire collective. Elle se manifeste avec l'effort d'inventaire et le développement du musée.

- En France, la Révolution fait prendre conscience de l'existence d'un patrimoine national. Elle est pourtant d'abord destructrice de symboles féodaux, monarchiques ou religieux. Des monuments qui étaient l'image du pouvoir injuste sont détruits (Bastille, flèche de la Sainte-Chapelle, tombes royales de Saint-Denis). Pour les révolutionnaires, il faut faire table-rase du passé. L'abbé Grégoire dénonce le « vandalisme révolutionnaire ». Deux nouvelles démarches sont alors dictées par les circonstances. Par **l'inventaire**, on identifie, reconnaît et inscrit des ouvrages et objets patrimoniaux. Par le **musée**, on les rassemble en raison de leur intérêt pour la nation et de leur valeur. C'est ainsi que le Louvre devient le Musée national de l'art en 1793.
- Au XIXe, alors que monuments et paysages sont menacés par l'industrialisation, on crée les premières institutions et lois patrimoniales. En France, l'État forme des spécialistes (École du Louvre) et engage des restaurations, impulsées par les inspecteurs généraux des monuments historiques (fonction créée en 1830). Mais préserver suppose de faire des choix : par ex, l'architecte Viollet-le-Duc, chargé par Mérimée de restaurer la cathédrale Notre-Dame de Paris, défend l'idée que la seule architecture nationale est celle du XIIIe. Les édifices des XVIIe et XVIIIe sont négligés.
- Au patrimoine culturel s'ajoute le patrimoine naturel ( Yellowstone le 1<sup>er</sup> « parc national » en 1872).

## THEME 4 : Identifier, protéger et valoriser le patrimoine : enjeux géopolitiques

Au XIXe, la patrimonialisation a donc été celle des États. Comment a-t-elle évolué au XXe ? Et comment est-elle devenue universelle (patrimoine de l'humanité) ?

### B / L'après Seconde Guerre mondiale.

- Les destructions liées aux guerres mondiales font de la sauvegarde du patrimoine un enjeu majeur et une préoccupation internationale. En effet, les lieux patrimoniaux détruits (Berlin, Varsovie...) se comptent par milliers. On distingue deux types de logique de reconstruction : rendre à la population le milieu urbain identique à ce qu'il était (Varsovie) ou reconstruire une autre ville (Le Havre). La question de la réparation des spoliations et pillages du patrimoine est aussi posée.
- En 1945 est donc créée l'UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture). Elle s'occupe de la préservation du patrimoine mondial. Cette coopération internationale conduit à une criminalisation des atteintes (Convention de La Haye en 1954). La première grande action de l'UNESCO a consisté (de 1955 à 1968) à sauver le temple d'Abu Simbel de la submersion liée à la construction du barrage d'Assouan sur le Nil. En 1964 est signée la charte de Venise qui fixe les règles pour la préservation et la restauration des bâtiments anciens.
- La notion de patrimoine, qui n'existait alors que dans le droit des États, intègre les institutions internationales. En 1972, la Convention de l'UNESCO établit un inventaire du patrimoine mondial en vue d'une protection commune. Il s'agit de préserver l'héritage de l'humanité des guerres, des catastrophes naturelles, de la pression économique, de la destruction délibérée, et du réchauffement climatique, tout en promouvant l'amitié et la paix entre les peuples.

### II / Le « patrimoine mondial » de l'Unesco : une construction des États et de la communauté internationale, de plus en plus diversifiée mais spatialement concentrée.

#### A / Une patrimonialisation croissante.

Le rôle premier de l'UNESCO est de dire ce qui doit être inscrit aux différentes listes (patrimoine culturel, naturel, immatériel, documentaire). On compte 1200 sites dans 167 pays. Il y a une surreprésentation des pays riches, surtout l'Europe (40 % des sites). Le patrimoine mondial n'est donc pas pleinement international. Mais l'UNESCO a fini dépassé la définition européenne du patrimoine (culturelle et matérielle), ce qui a permis de mieux intégrer l'Asie, l'Afrique et l'Amérique avec :

- Les **sites naturels exceptionnels** sont plus de 250 (lagons de Nouvelle-Calédonie, grande barrière de corail en Australie, îles Galapagos, Montagne Pelée et Pitons du Carbet).
- **Inscription de sites récents** (en 1987, Brasilia, capitale du Brésil, bâtie entre 1956 et 1960). Depuis les années 2000, on intègre les ouvrages d'architecture exceptionnels (Ex : pyramide du Louvre, arche de la Défense, viaduc de Millau... sont intégrés dès leur construction).
- Le **registre « Mémoire du monde »** (1995) recense des éléments importants et parfois menacés du patrimoine documentaire de l'humanité (Ex: les négatifs du film *Shoah*, les documents des personnes réduites en esclavage par les Antilles néerlandaises et de leurs descendants...).
- La **Convention de la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel** (2003) a rendu digne d'intérêt des objets et pratiques du quotidien. 400 sont aujourd'hui patrimonialisées (ex : gastronomie française, alpinisme, arc turc, lecture coréenne traditionnelle...). Elle protège aussi des minorités ethniques (ex : « la langue, la danse et la musique des Garifuna », peuple des Caraïbes).

Face à cette diversité, une définition large du patrimoine s'impose : ce sont « tous les trésors du passé »

## THEME 4 : Identifier, protéger et valoriser le patrimoine : enjeux géopolitiques

### B / Un patrimoine mondial co-construit entre collectivités, Etats et instances mondiales.

La constitution du dossier de candidature, porté par l'Etat, prend plusieurs années. Elle comporte la justification de la valeur universelle exceptionnelle du bien, la démonstration de son authenticité et de son intégrité et un plan de gestion. Des experts de l'UNESCO évaluent le dossier, donnent leur avis (de moins en moins suivi) et au final le Comité du patrimoine mondial donne sa décision.

La reconnaissance internationale de la Yole est révélatrice d'une co-construction. En effet, ce bateau de pêche traditionnel, transmis de génération en génération, était menacé, suscitant une volonté de sauvegarde de la part du milieu associatif qui a alors organisé des courses. Un processus de patrimonialisation a été engagé par la collectivité territoriale, avec l'appui de l'Etat pour la reconnaissance de la valeur de ce savoir-faire (patrimoine immatériel). Son action pour le faire reconnaître aussi sur le plan international (UNESCO, 2020) lui donne une visibilité au-delà de la Martinique.

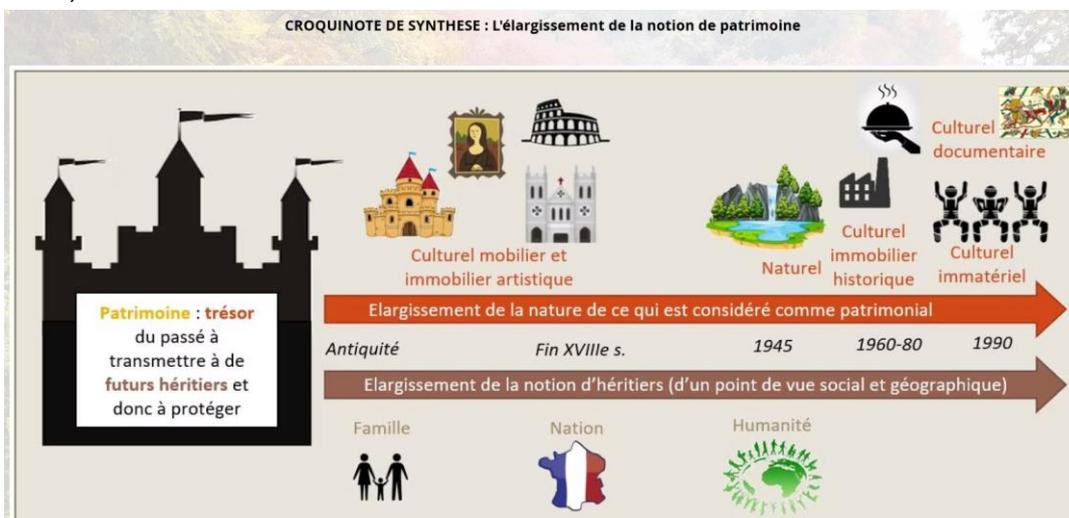
### C / Les limites de la patrimonialisation UNESCO.

#### 1. Les limites économiques, sociales et environnementales.

On note l'impuissance de l'UNESCO à aider les Etats à protéger leurs sites par manque de moyens financiers. Cela handicape surtout les sites des pays pauvres. Des populations locales peuvent souffrir des conséquences négatives de ce classement. Ex des églises rupestres de Lalibela (Éthiopie) : classé depuis 1978, ce patrimoine attire de nombreux touristes, d'où un empiètement urbain qui affecte le site. Des familles ont été déplacées et les mendiants ont été rassemblés dans un camp à l'écart. L'inscription sur la liste accroît la fréquentation touristique et donc la mise en danger de certains sites (Ex : Angkor au Cambodge). La liste du patrimoine mondial en péril est conçue pour informer des menaces et concerne 52 sites (2022) : elle permet d'accorder des aides d'urgence, mais est politique car elle pointe les insuffisances de certains États.

#### 2. Les limites politiques et géopolitiques.

L'Unesco reste impuissante devant les destructions et dégradations de sites classés, comme les bouddhas de Bâmiyân par les talibans en Afghanistan en 2001 ou le temple de Bel à Palmyre en Syrie en 2015. Elle reste sans réel moyen de pression ou de sanction. On déplore aussi la politisation de la volonté de classement des sites pour des raisons économiques (amener plus de touristes), pour améliorer le prestige d'un Etat, d'une région. Enfin, le classement peut engendrer des tensions voire des conflits. Ex : en juillet 2017, l'Unesco a inscrit sur sa liste la vieille ville d'Hébron, située dans le sud de la Cisjordanie, ainsi que sur sa liste du patrimoine en danger. En effet, l'Unesco estime que les propriétés palestiniennes sont menacées. Israël, pour sa part, dénonce une réécriture de l'histoire niant les liens millénaires des juifs avec la ville. Trois mois après cette décision, les États-Unis et Israël se retirèrent de l'UNESCO.



## **THEME 4 : Identifier, protéger et valoriser le patrimoine : enjeux géopolitiques**